



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
GUILLESTROIS

PROGRAMME REGIONAL D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE
DES VILLAGES ET DES VILLES MOYENNES



CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE URBAINE
DECEMBRE 2009

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de communes du Guillemestois
Tour François Bénard – BP 12
05600 GUILLESTRE
Tel : 04 92 45 36 62
Courriel : developpement@guillemestois.com

SOMMAIRE

Préambule

Contexte et organisation de l'étude

- 1 - Présentation du territoire
 - 1.1 - Le Guillestrois
 - 1.2 - La communauté de communes : compétences
- 2 - Eléments d'enjeux du Guillestrois
 - 2.1 - Dynamisation de la vallée « territoire du quotidien »
 - 2.2 - Renforcement de l'identité du territoire
 - 2.3 - Paysages
 - 2.4 - Répartition des espaces
- 3 - L'étude urbaine du Programme d'Aménagement Solidaire
 - 3.1 - Rappel des principes du P.A.S.
 - 3.2 - Les attendus de l'étude urbaine

Contenu de l'étude urbaine

- Phase 1 - Cadre de référence de l'étude urbaine
- Phase 2 - Le programme d'Aménagement
- Phase 3 - Fiches pré-opérationnelles

Modalités de mise en œuvre

- 1 – Dispositions techniques complémentaires
- 2 - Modalités de consultation
 - 2.1 – Contenu et présentation de l'offre
 - 2.2 – Critères de sélection des offres
- 3 - Modalités de suivi
 - 3.1 – Calendrier prévisionnel
 - 3.2 – Suivi de l'étude et concertation
 - 3-3 – documents à fournir
 - 3-4 – Suivi de l'exécution de la mission
 - 3-5 Utilisation des résultats de la mission
- 4 - Modalités de rendu
- 5 - Modalités de paiement

PREAMBULE

Les Alpes du Sud doivent aujourd'hui faire face à de nouveaux enjeux en termes d'accueil de population et de développement économique.

Ces mutations doivent être assimilées par les collectivités territoriales, qui apparaissent aujourd'hui comme des acteurs incontournables de l'aménagement des territoires. Ainsi, elles doivent faire face à des problématiques aussi diverses que l'anticipation et la conception du développement urbain, l'évolution des paysages, les usages de l'espace public, la valorisation du patrimoine, la diversité des services de proximité et le développement et l'adaptation de l'habitat aux besoins divers des populations.

L'échelle intercommunale est un échelon pertinent du débat public de façon à s'adapter plus efficacement à ces nouveaux questionnements. Le « Programme d'Aménagement Solidaire des villages et villes moyennes » animé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ambitionne d'accompagner les communautés de communes dans la construction et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable en apportant un soutien technique et financier. A partir de la compréhension des dynamiques qui traversent le territoire, le débat entre élus devra permettre de construire des réponses en termes d'aménagement les plus adaptées aux besoins des populations et aux enjeux plus généraux de développement durable, comme les modes de mobilité, les économies de l'espace, de biodiversité, etc.

La Communauté de communes du Guillestrois déjà positionnée sur un programme régional d'aménagement durable et solidaire des stations des Alpes du Sud, souhaite saisir l'opportunité de réfléchir complémentirement à l'élaboration d'un projet urbain partagé. C'est pourquoi dans le cadre de ses compétences en matière d'« Aménagement de l'Espace », elle s'est engagée dans l'appel à projet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « Programme d'Aménagement Solidaire », afin de construire un projet ou « cadre de référence » dont l'objet est de mettre en cohérence les opérations de la communauté de communes et de ses communes membres en matière d'aménagement et de permettre à l'intercommunalité d'adapter son évolution aux problématiques de développement durable et d'aménagement solidaire.

La collectivité a besoin pour cela d'engager une démarche d'étude urbaine sur l'ensemble de son territoire, afin de déterminer les orientations pertinentes et prioritaires en termes d'aménagement, un programme d'actions pluriannuel et les modalités opératoires de sa mise en œuvre.

Le présent cahier des charges définit les termes de cette étude.

1 - Présentation du territoire

Le programme régional d'aménagement solidaire est coordonné par la Communauté de communes du Guillestrois, établissement public de coopération intercommunale regroupant 8 communes : Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Saint Crépin, Saint Clément sur Durance, Vars.

1.1 - Le territoire du Guillestrois

La communauté de communes du Guillestrois est localisée dans la partie Nord du Département des Hautes Alpes, au confluent du Guil et de la Durance. La Communauté de communes du Guillestrois, est née le 31 décembre 2000, en remplacement du SIVOM précédemment en place. Elle compte environ 5400 habitants répartis sur 8 communes, soit toutes les communes du canton de Guillestre, à l'exception de Ceillac : Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin et Vars. Elle s'étend sur une superficie de 29 812 hectares

En association avec les Communautés de communes voisines du Queyras, de l'Argentiérois, de l'Embrunais-Savinois et du Briançonnais, elle forme le Pays du Grand-Briançonnais, des Ecrins au Queyras.

C'est un territoire composite qui associe des villages de montagne, transformés par la révolution touristique du ski, à de petites communes plus traditionnelles, et un site patrimonial exceptionnel reconnu au patrimoine de l'Unesco : la place forte de Mont Dauphin.

Son territoire est traversé par le Guil et la Durance, dont la confluence intervient au pied du promontoire sur lequel Vauban a bâti la place-forte de Mont-Dauphin. En effet, avant le confluent avec la Durance, le Guil a creusé de profondes falaises, incisant ainsi le plateau de la Chalp (côté Guillestre) en isolant ainsi le plateau de Millaurès (côté Mont-Dauphin). Cet ensemble paysager exceptionnel constitue un signal très fort dans le paysage, qui impacte sur toutes les communes de la Communauté.

Malgré son apparente homogénéité, le territoire de la communauté de communes est divisé à la fois sur le plan économique et spatial :

- La vallée, lieu de vie, est bien reliée au reste de la région par la route nationale et le train. Guillestre est la porte d'entrée du Queyras. Le rôle de bourg centre échappe partiellement à Guillestre par les polarités fortes que représentent les stations les week-ends d'hiver et le mois de février. L'activité économique traditionnelle (quelques entreprises et BTP, commerces, agriculture-élevage, exploitation du bois) est assez bien localisée sur la communauté de communes, les déplacements domicile-travail sont limités. Des communes ont mutualisé certaines fonctions (groupe scolaire Réotier - Saint Clément, Eygliers - Mont Dauphin).

- Les communes stations : Vars et Risoul se situent dans la partie Sud de la communauté de communes et sont relativement isolées par leur situation d'altitude. Le grand écart qu'elles subissent entre haute et basse saisons en fait aussi des lieux qui ne représentent pas un territoire du quotidien. L'économie du territoire, autrefois marquée par une agriculture de montagne aujourd'hui résiduelle, est aujourd'hui marquée essentiellement par le fort développement des deux stations touristiques d'altitude de Vars et de Risoul, qui représentent 60% de l'activité économique du Guillestrois.

Le territoire de la communauté de communes est ainsi riche de sa diversité : avec sa ville centre, Guillestre, lieu de vie au fort potentiel de dynamique; des communes stations et un attrait de tourisme d'hiver bien ancré ; des communes "au bord de l'eau", d'une rive à l'autre : Saint Clément, Saint Crépin, Réotier marquées tourisme d'été, biodiversité, lien d'un versant à l'autre ; des atouts culturels : géologiques à Saint Clément, patrimoniaux à Mont Dauphin, à Eygliers (Eglise), à Saint Crépin (pierre rose) ; une richesse paysagère et environnementale, dont toutes les communes bénéficient : montagne, eau, situation de belvédère sur la vallée ; un site traversé et desservi par la nationale et le train (gare de Mont Dauphin-Guillestre).

1.2 - La communauté de communes du Guillestrois

La Communauté de communes du Guillestrois a été créée le 01/01/2001, succédant au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Guillestrois, né en 1965. La Communauté de Communes du Guillestrois est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) actuellement sous la Présidence de Monsieur Bernard Esmieu. Elle est composée de 8 communes : Eyglies, Guillestre, Mont Dauphin, Réotier, Risoul, St Clément sur Dce, St Crépin et Vars. La communauté de communes exerce les blocs de compétences obligatoires : développement économique (programmes européens, valorisation des filières agricoles, filière bois, développement des TIC, relais de service public..) et aménagement de l'espace (animation Natura 2000, SIG) ainsi que les compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement » (collecte et traitement des déchets, assainissement, sentiers de randonnées), « actions sociales intercommunales » (services jeunesse, seniors, école de musique, relais d'assistantes maternelles).

La Communauté de communes contribue à la cohérence du territoire dont elle conforte l'attractivité et le dynamisme économique ; elle renforce la concertation entre les élus et permet d'augmenter la masse critique tout en faisant des économies d'échelle (ex. : développement de la filière viande, création d'un SIG...); elle apporte des ressources supplémentaires (aide sociale, jeunesse, insertion, services...) et renforce la solidarité entre communes en mettant des moyens techniques et financiers au service de projets communaux (ex. aménagement de la base de loisirs de Saint-Crépin, gare d'Eyglies, crèche de Guillestre...).

2 - Eléments d'enjeux du Guillestrois

Le territoire du Guillestrois présente des polarités fortes et différentes.

Face aux enjeux de positionnement touristique de ce territoire et « des impératifs » de qualité de paysage, de qualité d'accueil et de services liés, la question du projet urbain se pose avec une double dimension sociale et économique. La démarche intercommunale proposée dans le PAS ne peut dès lors résulter de la somme des projets communaux mais doit faire l'objet d'un large débat, notamment entre élus pour construire un projet d'aménagement partagé au sein d'un espace collectif. Il faut tirer parti des oppositions, des différences et de la diversité pour mettre en place une complémentarité entre les composantes de la communauté de communes et trouver des lignes de projet supra-communales qui renforceront chacune des parties.

Le manque d'anticipation relatif à l'organisation du développement urbain, au début de concurrence sur les usages de l'espace disponible et/ou agricole, à l'accueil des populations et notamment l'arrivée de populations saisonnières pourrait à terme avoir des impacts visibles sur le territoire : diffusion de l'habitat, banalisation des paysages, faible qualité de l'espace public, manque d'accessibilité et de qualité des services, inadéquation de l'offre en termes d'habitat...

Ainsi la communauté de communes pose quelques orientations stratégiques qui doivent guider l'ensemble de la démarche PAS :

- rechercher un meilleur équilibre entre territoire du quotidien et territoire touristique,
- limiter les conflits d'usage sur un espace limité mais encore préservé.
- dynamiser la vallée est un des enjeux forts de la Communauté de communes, aujourd'hui principalement habitée par une population vieillissante et par des vacanciers.
- se donner les moyens d'attirer et de faciliter l'installation de populations jeunes est identifié comme nécessaire à la construction d'une nouvelle dynamique qui permettrait de contrebalancer l'hyper-tourisme des stations du territoire.

Les conditions d'équilibre du territoire du Guillestrois nécessitent de développer une approche particulière qui s'articule autour des points suivants :

- dynamisation de la vallée : recréer une dynamique et renforcer l'attractivité du centre bourg. La réflexion et les projets concernant l'aménagement du centre urbain de Guillestre (projet d'aménagement de la rue principale et des places adjacentes) dépassent la seule commune et sont à déterminer au regard du rôle qu'elle joue dans le bassin de vie élargi, y compris le territoire du Queyras.
- organisation des espaces en intégrant les développements potentiels : patrimoniaux, économiques, sociaux et d'habitat, en appréhendant les conflits d'usage potentiels.
- re-densification des centres villages et traitement de la problématique de l'habitat et du logement social.

La structuration de l'ensemble du territoire passe en outre par les questions de marquage et d'identité.

De façon synthétique, l'élaboration du cadre de référence à l'échelle du Guillestrois et sa déclinaison opérationnelle devront être guidées par les enjeux suivants :

2.1 - Dynamisation de la vallée « territoire du quotidien » : un enjeu d'articulation entre développement économique et aménagement

L'étude urbaine devra proposer des modes d'organisation et d'aménagement de l'espace, dans un esprit intercommunal.

Le cadre de référence s'attachera à bien expliciter le fonctionnement entre les communes du Guillestrois et avec les territoires environnants. La présence des 2 communes-stations représente à la fois une force et un déséquilibre pour la communauté de communes. Les distorsions doivent être analysées, en étudiant le fonctionnement à différentes périodes de l'année : intersaisons et saisons d'hiver et d'été (2 mois d'été, 1 mois février, les week-ends d'hiver le reste de l'année). Les relations étroites entre le Guillestrois et le Queyras sont également à cerner dans le cadre de référence.

Les projets permettant d'inscrire une dimension supra-communale sont à considérer attentivement. Les potentiels de développement local, touristique (site de l'aérodrome en bord de Durance, berges de rivière), patrimonial et culturel (Mont-Dauphin) et permanent sont à identifier de façon à pouvoir organiser les espaces, l'habitat, les équipements et les aménagements ; donner au territoire une vie tout au long de l'année, renforcer l'offre estivale de la vallée étant des objectifs affichés par la communauté de communes. L'accent est à mettre sur les conditions de re-densification des centres villages et de réhabilitation en particulier par le développement de logements locatifs au sein des villages - à la fois pour pallier au manque du parc locatif mais aussi pour permettre une proximité avec les services (écoles, commerce, pôle d'emploi permanents...) et faciliter ainsi l'installation des jeunes ménages. Il s'agit d'organiser une offre qui réponde aux critères de la demande (logements saisonniers, sociaux, familiaux...).

La question du logement saisonnier apparaît notamment sensible sur le territoire du Guillestrois, y compris dans la responsabilité de sa prise en charge. Le traitement de ces questions est donc à poser à l'échelle intercommunale.

Cet aspect du logement des saisonniers ne doit pas masquer l'entrée plus générale habitat et logement social/locatif qui reste l'enjeu majeur d'un dynamisme de la vallée et qui concerne quasiment toutes les communes. Chacune est d'ailleurs porteuse d'un projet auquel il faut donner du sens à travers une réflexion partagée (sans oublier la question de l'accession à la propriété).

La réhabilitation, la densification, la définition d'une stratégie "urbaine", et de manière plus large la réflexion sur les formes urbaines, sont ainsi à approfondir à l'échelle de la communauté de communes.

2.2 - Renforcement de l'identité du territoire

Résoudre la difficulté à construire une unité communautaire et à mener un projet partagé plutôt qu'une somme de projets est un enjeu fort de ce programme.

C'est pourquoi une attention particulière est à porter à **la question des polarités** et du marquage de l'entrée « montagne » sur le territoire.

Le territoire présente une centralité urbaine forte en la ville de Guillestre, mais excentré du principal axe de communication : la vallée de la Durance. L'espace du "quartier de la gare Mont-Dauphin/Eyglies" présente un enjeu certain d'aménagement. Composé de la gare et du "nouveau centre" d'Eyglies greffé à la nationale, il représente une attractivité et un potentiel réels. La place forte de Mont-Dauphin au milieu de cet axe présente un aspect insulaire mais nécessite une mise à nouveau des services au vu des exigences attendues d'un site classé Unesco.

Les deux stations de Vars et de Risoul situées en altitude sont déconnectées des pôles de vie de la vallée, tout en y apportant la principale ressource économique, et en générant des flux importants ;

Cette hétérogénéité des espaces du Guillestrois, chacun avec leur image forte, contribue à la dilution de l'identité générale du territoire.

2.3 - Paysages

Le Guillestrois bénéficie d'un environnement préservé et la beauté de ses paysages constitue une richesse exceptionnelle. Ce paysage a été étudié, mis en valeur, il prend toute son importance quand on aborde le sujet de la création d'une zone tampon autour de la place forte de Mont Dauphin : projet qui impacterait potentiellement l'ensemble du développement du Guillestrois.

Cette problématique doit être prise en compte, mais confrontée aux besoins économiques ou d'habitat. Il s'agira de donner, dans la démarche PAS, les moyens de « re- connaître » le paysage comme bien commun. Le Paysage est ici entendu au sens du grand paysage naturel (déjà fort connu !) mais également au sens du paysage urbain, notamment de l'entre-deux (centre-ville-extensions urbaines...).

2.4 - Répartition des espaces et articulation entre eux

La configuration des communes se traduit par une répartition des services (publics, commerciaux...) qui entraîne de nombreux déplacements. Ceci amène à intégrer dans la construction du cadre de référence la dimension des mobilités.

La difficulté de circulation l'hiver et l'isolement des communes-stations présentent une particularité à prendre en compte. La question des navettes peut être à réfléchir à une échelle supra-communale : Le PAS est l'occasion de poser de façon effective les interrelations entre les communes.

La question des stationnements, de la place accordée à la voiture est récurrente dans toutes les communes, confrontées à un même problème qui se décline différemment.

Ainsi est à mener une réflexion partagée sur le passage de la notion d'espace traversé à celle d'espace vécu.

Dans ce projet de territoire, l'affirmation de lieux de vie et le choix de renforcer certains sites stratégiques permettront de hiérarchiser et d'organiser une nouvelle trame de déplacements : quels déplacements au quotidien ? Quels sont ceux nécessités par l'affluence touristique ? D'où- à - où et selon quel mode ? en été et en hiver...

La réflexion produite dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire doit permettre de dégager des enjeux communs et des actions qui menées collectivement poseront les premiers éléments de cette stratégie communautaires pour faire ressortir l'identité du Guillestrois

3 - L'étude urbaine du Programme d'Aménagement Solidaire

3.1 - Rappel des principes du PAS

Le programme PAS repose sur trois principes :

- **la reconnaissance de l'intercommunalité, comme acteur de l'aménagement de l'espace.**
En effet il est important dans la conception des projets urbains, d'intégrer des pratiques et des usages sociaux qui dépassent l'échelle communale pour s'organiser à des échelles plus larges, dont l'intercommunale. En outre, l'intercommunalité offre une opportunité de mise en commun des réflexions, de mutualisation de l'ingénierie et de capitalisation des savoir-faire. Dans le cadre du PAS, l'EPCI organise le débat entre les élus mais également les professionnels et les habitants ;
- **l'aménagement durable**, qui répond à un principe d'économie de l'espace, des ressources naturelles, de la biodiversité et des moyens. Les projets urbains soutenus dans les programmes PAS privilégieront les projets globaux d'intérêt général dans un objectif de mixité sociale, de valorisation des ressources et de promotion des économies d'énergie;
- **la solidarité** de la Région envers les territoires ruraux et périurbains, la solidarité entre les communes d'une même intercommunalité (solidarité envers les bourgs centres et les communes les moins riches) et la solidarité envers les personnes les moins favorisées.

Sur le territoire du Guillestrois, ces principes d'intervention du PAS se déclinent en objectifs opérationnels :

- créer sur les questions de l'aménagement les conditions et les lieux du dialogue et de l'enrichissement mutuel entre les élus, les professionnels et les habitants dans le cadre de comités de pilotage, de réunions publiques... ;
- renforcer la capacité des maîtres d'ouvrage des groupements de communes à définir et conduire des projets d'aménagement (renforcement de l'ingénierie des équipes techniques, réalisation d'études urbaines et d'études pré-opérationnelles...) ;
- construire une stratégie pluriannuelle partagée (cadre de référence) de développement urbain à moyen terme qui donne lieu à un projet urbain intercommunal ;
- mettre en œuvre ce projet urbain en renforçant la qualité du programme et des opérations d'aménagement qui le constituent.

3.2 - Les attendus de l'étude urbaine

L'étude urbaine est l'étape essentielle consacrée à l'élaboration du projet urbain.

Elle permet aux territoires de disposer :

- d'un **cadre de référence** des démarches d'aménagement à l'échelle de la structure intercommunale, réalisé à partir d'une analyse des enjeux et des attentes du territoire
- d'un **programme d'aménagement** qui donnera lieu à un programme d'actions hiérarchisé
- d'un **programme d'actions triennal** qui se déclinera en fiches pré-opérationnelles pour chaque action envisagée.

Les trois principes d'intervention posés par la Région que sont l'aménagement durable, la solidarité et l'intercommunalité seront pris en compte tout au long de la démarche ainsi que les préconisations en termes de méthode (association des acteurs et entrées par les usages et les usagers). Parallèlement, l'appropriation de la démarche d'étude par les élus du territoire est une composante essentielle de la réussite du programme.

Cette étude s'appuiera sur un ensemble de données déjà existantes, dont notamment l'étude de positionnement réalisée dans le PRADS Forêt Blanche – espace valléen et l'étude diagnostic de définition des enjeux préalable à la réalisation d'une zone tampon autour de Mont Dauphin.

A ce titre, l'étude lancée dans le cadre du PAS devra s'assurer de la cohérence (ou pointer des risques d'incohérence) entre le programme d'action triennal et de la complémentarité enjeux identifiés dans les études existantes.

Cette phase d'étude urbaine ne doit pas être seulement une production technique. Elle consiste également à conduire une démarche d'animation d'une réflexion collective et de partage de la connaissance. Elle permet la production d'un raisonnement stratégique qui donne au Programme d'Aménagement Solidaire la capacité de répondre aux enjeux du territoire de façon cohérente et pragmatique.

CONTENU DE L'ETUDE URBAINE

La mission se décompose en 3 phases, qui s'articuleront et qui s'alimenteront les unes, les autres notamment à travers la mise en œuvre d'un processus d'animation

PHASE 1: ELABORATION DU CADRE DE REFERENCE DE L'ETUDE URBAINE

Le cadre de référence définit la stratégie d'aménagement durable du territoire établie au regard d'un diagnostic partagé et mis en perspective sur le moyen et long terme.

Il représente la vision commune des élus sur les questions de développement territorial (aménagement, habitat, foncier, mobilités). C'est pourquoi, la méthode de travail proposée par le bureau d'étude est déterminante, notamment du point de vue de la participation des élus, mais également des autres acteurs locaux.

Dans le domaine de l'aménagement urbain et à l'échelle intercommunale, le cadre de référence permet de répondre à trois interrogations :

- où en est-on ? quelles ont été les réponses produites en termes d'aménagement durant la dernière période ?
- où veut-on aller (à trois ans et à moyen terme) ?
- quelles sont les marges de progrès ?

Ces interrogations seront abordées sur l'ensemble des **6 thématiques** traitées dans le Programme d'Aménagement Solidaire :

- **Organisation territoriale** : Comment imaginer un fonctionnement et une organisation du territoire cohérents entre les communes ? Quel est le rôle du bourg centre ? Quels sont les besoins en terme de maillage du territoire ? Quelles sont les conditions de mobilités ?
- **Habitat** : Existe-t-il des visions de l'habitat à l'échelle supra-communale ? Quelles sont les caractéristiques actuelles de l'habitat (type, taille, localisation) ? Quels sont les besoins recensés ?
- **Espace public** : Dans le cadre des projets d'aménagement des communes, comment se pose la question de l'espace public ? Quels sont les usages attendus et les fonctions souhaitées ?
- **Paysage** : à quelle(s) échelle(s) se pose la question du paysage ? Comment se définit la notion de paysage en tant que bien commun ? Quels sont les points de vigilance à avoir ?
- **Foncier** : Existe-t-il une politique foncière ? Quelle politique foncière serait à mettre en place et avec quel(s) outil(s) ?
- **Equipement** : quelle est la politique de programmation et de localisation des équipements à l'échelle intercommunale ? Quels sont les besoins ?

Il va s'agir dans un premier temps :

- de construire une lecture commune du territoire à partir d'un diagnostic partagé s'appuyant sur les études déjà réalisées
- d'apporter des éléments de prospective qui permettent de visualiser l'évolution du territoire

A partir de ce diagnostic mis en perspective, il s'agira de dégager les problématiques d'aménagement urbain sur le territoire du Guillestrois :

- établir les liens entre les tendances démographiques d'une part, les fonctions économiques et l'organisation des espaces urbanisés d'autre part,
- engager une réflexion sur les usages des espaces, la fréquentation des équipements, les lieux et les modes de déplacements et d'habitat.

Ce cadre de référence permettra d'identifier la contribution de l'aménagement urbain au développement du territoire. En ce sens, il devra présenter un caractère intégré et opérationnel :

- intégré, c'est-à-dire qu'il doit approfondir les 6 thématiques (espace public, foncier, équipement, habitat, organisation du territoire, paysage) et mettre en avant leurs interdépendances existantes ou à créer.
- à visée opérationnelle, c'est-à-dire qu'à partir des priorités retenues par les élus communautaires, il convient de définir une stratégie d'actions pour les 3 prochaines années (priorité, choix d'intervention, définition des marges de progrès). Ces interventions pourront concerner des opérations d'investissement relatives à la requalification d'espaces publics, à la réalisation de services ou d'équipements de proximité permettant de conforter ou d'améliorer la qualité de vie au sein des villages, à l'amélioration de l'accessibilité à de nouvelles zones...

Au-delà de la compilation de données, le diagnostic doit permettre de produire une vision prospective du territoire en proposant une analyse dynamique des contextes locaux et des enjeux pour les replacer dans une perspective intercommunale. Le cadre de référence doit permettre de cibler les thématiques à approfondir.

Document remis par le titulaire du marché à l'issue de cette mission : un rapport présentant le cadre de référence des démarches d'aménagement urbain, composé d'un document d'orientation et de principes, associé à des documents cartographiques à l'échelle intercommunale

PHASE 2 : LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Un programme d'actions sera identifié à partir du cadre de référence. Le programme d'actions représente une « première » déclinaison opérationnelle du cadre de référence, notamment des priorités et objectifs fixés, il définira des opérations exemplaires du point de vue de la qualité du projet, de l'intérêt intercommunal ou des modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Dans cette étape, le bureau d'études privilégiera des approches qui intègrent les questions de l'espace, des formes urbaines, des mobilités, de l'habitat... sur des territoires qu'il considère à enjeux. Nous appelons cette approche « les grappes d'actions ».

Certaines communes ayant déjà envisagées des opérations (recensées par les services de la Communauté de Communes), le programme d'actions consistera à interroger ces opérations au regard du cadre de référence et définir :

- les conditions dans lesquelles ces opérations peuvent s'inscrire dans le programme d'action ;
- les orientations d'aménagement et les opérations qui pourraient compléter ce programme pour répondre au cadre de référence.
- La hiérarchisation des actions au regard de leur caractère structurant. Une hiérarchisation géographique permettra de localiser les actions à conduire (secteurs à enjeux, secteurs prioritaires)

Lors de cette phase, il sera opportun de porter un regard collectif sur l'ensemble des actions portées par la Communauté de communes et les Communes, qu'elles soient encore à l'état de projet ou en phase pré-opérationnelle, afin d'évaluer leur cohérence par rapport aux enjeux dégagés dans le cadre de référence. Cette phase peut également être l'occasion de réfléchir à la pertinence de la maîtrise d'ouvrage envisagée en fonction des actions (communale, intercommunale, groupement de commande) et d'évaluer les conséquences en termes de compétences et de moyens correspondants à mettre en œuvre. Il s'agit d'une étape importante dans la mesure où il convient de garder un niveau intercommunal dans le programme même si celui-ci est composé principalement d'opérations communales.

Concernant ces opérations et des opérations identifiées par le titulaire, le programme d'actions consiste à définir, sur chacune des thématiques prises en compte dans le cadre de référence :

- l'objet et la quantité des actions à réaliser ;
- la localisation des actions à conduire ;
- le choix des outils à privilégier pour les mettre en œuvre ;
- l'investissement financier qu'elles représentent

Le programme d'aménagement est une étape clé du PAS puisqu'il doit mettre en perspective les actions au regard du cadre de référence. Il doit également permettre de désigner les opérations exemplaires.

Document remis par le titulaire du marché au cours de cette mission : un programme d'actions, document opérationnel synthétique.

PHASE 3 : FICHES PRE-OPERATIONELLES

Le programme d'aménagement se décompose en opérations qui seront conduites dans le cadre d'une convention triennale conclue avec la Région.

Chacune des opérations retenues par les décideurs politiques dans le cadre du PAS fera l'objet d'une **fiche pré-opérationnelle** dont l'objet sera d'en développer le contenu du point de vue :

- de la programmation au regard de l'opportunité (quantification des besoins, des usages attendus, des fonctions...),
- de la spatialisation (insertion dans le tissu urbain, conditions d'accessibilité),
- des principes d'organisation (usages, fonctions),
- des contraintes architecturales et urbanistiques,
- les modalités de mise en œuvre des opérations afin de détailler les différentes actions nécessaires à leur réalisation : acquisitions préalables, études pré-opérationnelles, autorisations administratives, réalisation des aménagements, programmes de construction ou de réhabilitation,...
- identification du ou des maîtres d'ouvrage,
- des coûts (évalués au ratio),
- un phasage opérationnel
- des financements pouvant être apportés par les différents partenaires,

Au regard de la ventilation au sein des volets identifiés par le PAS et de la hiérarchisation des opérations, ces fiches devront rendre compte d'un plan de financement prévisionnel.

Chacune des **opérations exemplaires (car stratégiques au niveau intercommunal)** retenues par les décideurs politiques dans le cadre du PAS fera l'objet d'une **fiche pré-opérationnelle** qui développeront de manière plus fine :

- *les objectifs auxquels l'opération doit répondre*
- *la programmation au regard de l'opportunité (quantification des besoins, des usages attendus, des fonctions...),*
- *la spatialisation (insertion dans le tissu urbain, conditions d'accessibilité),*
- *les principes d'organisation (usages, fonctions),*
- *des contraintes architecturales et urbanistiques,*
- *un trame de cahier des charges en prévision des études pré-opérationnelles*
- *les modalités de mise en œuvre des opérations afin de détailler les différentes actions nécessaires à leur réalisation : acquisitions préalables, autorisations administratives, réalisation des aménagements, programmes de construction ou de réhabilitation,...*
- *l'identification du ou des maîtres d'ouvrage,*

- les coûts (évalués au ratio),
- le phasage opérationnel
- les financements pouvant être apportés par les différents partenaires,

Le bureau d'études devra faire des propositions en matière d'outils de suivi des objectifs du projet, permettant d'apprécier la cohérence de chaque action envisagée au regard des orientations déterminées dans le cadre de référence.

Véritable outil d'aide à la décision, cette méthode d'évaluation devra permettre de justifier les axes prioritaires déterminés dans la stratégie d'aménagement en structurant son élaboration. Les résultats fournis par cette grille d'évaluation donneront la possibilité à la collectivité de construire un programme d'actions prenant en compte deux contraintes essentielles :

- une contrainte temporelle (3 ans pour engager les actions et 5 ans pour les réaliser) ;
- une contrainte budgétaire (prenant en compte les capacités d'investissement des maîtres d'ouvrage désignés, ainsi que les co-financements éventuels).

Documents remis par le titulaire du marché à l'issue de cette phase : Une fiche pré-opérationnelle pour chaque opération envisagée et une programmation triennale sous forme de tableau récapitulatif par maîtres d'ouvrage et par enjeu.

Pour chacune des étapes, il est demandé aux bureaux d'étude de proposer :

- La méthode de travail envisagée pour répondre à la commande, animer l'étude et notamment pour permettre, outre la participation des élus, l'appropriation de la démarche par ces derniers ;
- Le niveau d'expérimentation des intervenants et le montant des honoraires ;
- Le nombre de jours prévisionnels par étape et le calendrier correspondant. Ce nombre sera de l'ordre de 80 jours, répartis entre les 3 phases selon une proposition argumentée du bureau d'études, avec une majorité de jours sur les 2 dernières phases.

1. Dispositions techniques complémentaires

➤ Compétences requises

L'équipe devra réunir une compétence de deux types :

Le programme d'aménagement solidaire s'inscrit dans une démarche de réflexion et d'action collective, conduite au niveau intercommunal. La concertation, la participation et l'appropriation sont des outils essentiels pour conduire la mission. L'équipe devra donc avoir une compétence reconnue pour animer une réflexion collective, rassemblant les élus du Conseil Communautaire et pouvant s'ouvrir à d'autres acteurs locaux et aux professionnels de l'aménagement urbain. En effet, considérée comme une étape essentielle, la production du cadre de référence doit être appropriée par le Conseil Communautaire et la stratégie d'aménagement urbain partagée par les élus, à l'échelle intercommunale. Une stratégie devra être élaborée par le bureau d'études en vue d'une démarche de mobilisation et de participation.

C'est aussi un programme opérationnel dans le domaine de l'aménagement urbain.

Pour travailler notamment sur le contenu des opérations en termes de programmation, de spatialisation et d'estimation des coûts, l'équipe devra être dotée d'une compétence affirmée sur les métiers du spatial : de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages, ainsi que de l'habitat.

L'offre pourra être établie par une structure regroupant plusieurs spécialités ou proposer un groupement constitué et adapté au présent cahier des charges. Le marché sera passé avec le mandataire regroupant les diverses compétences.

➤ Sources disponibles

- Plan de gestion, de conservation et de développement durable Réseau des sites majeurs de Vauban Juillet 2007 Commune de Mont-Dauphin - Communauté de communes du Guillestrois

- Etude de mise en valeur paysagère du Guillestrois depuis la RN 94 et la RD 902a Parc naturel régional du Queyras _ Novembre 2001- Bureau d'études Sylvie Lalot, ingénieur ENITHP - paysagiste DPLG –

- Etude urbanistique de la place forte de Mont Dauphin – Bureau d'études : Notus – février 2010-

- Atlas des Paysages Guillestrois – Queyras - Parc Naturel Régional du Queyras – 1999

- Programme régional d'aménagement solidaire des stations des Alpes du Sud : Etude de positionnement stratégique du domaine de la Forêt Blanche – Bureau d'études : Europa Développement – janvier 2010

2 - Modalités de consultation

2.1 - Contenu et présentation de l'offre

Le dossier à fournir par le candidat, doit comporter les éléments suivants :

- Une présentation de la société et de l'équipe chargée du travail au quotidien (CV compris), comportant les références acquises sur des problématiques similaires. Le chef de projet sera identifié. Devant éclairer le maître d'ouvrage, le dossier devra référer les CV des membres de l'équipe candidate ainsi que les compétences cumulées. L'équipe candidate devra notamment justifier d'une expérience déterminante dans des démarches similaires ainsi que sur les thématiques et besoins d'ores et déjà identifiés ou sous-jacents. Seront présentées de façon succincte les études similaires déjà réalisées. Une liste des références significatives complétera le dossier. L'ensemble des champs de l'étude proposée devront être couverts.

Communauté de communes du Guillestrois – Etude urbaine PAS - Décembre 2009

- l'offre technique détaillée présentant la méthode de travail proposée pour chacune des phases de l'étude, un calendrier de réalisation et la forme des documents et des présentations utilisées. Une proposition sur la méthodologie employée et ses modalités d'exécution (incluant les délais de réalisation de chaque phase). La description précise des modalités d'association et de concertation avec les élus et des partenaires au déroulement des travaux. Un calendrier prévisionnel des différentes phases et la durée de la mission.

- l'offre financière détaillée, par phase et par nature de frais (moyens techniques et humains affectés) par phase seront décomposés les profils de poste des personnes mobilisées (avec une évaluation en nombre de jours), en euros, et faisant apparaître la TVA. Le prix proposé sera ferme et définitif. Le devis sera établi en euros.

L'ensemble des certificats et attestations obtenus auprès des organismes compétents prouvant que les bureaux d'études ont acquitté le paiement de leurs obligations fiscales parafiscales et sociales (Trésor Public, Assedic, Sécurité Sociale et Allocations familiales) et ne sont pas soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

2.2 Critères de sélection des offres

Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation des réponses :

1- Valeur technique de l'offre : 65 % selon les trois critères suivants (1/3 chacun)

- o Pertinence de la méthodologie proposée
- o Pôle de compétence constitué (composition, compétence et références de l'équipe)
- o Adaptation de l'offre au projet du maître d'ouvrage

2- Le prix des prestations : 20%

3-La pertinence de la ventilation des ressources humaines par rapport au marché 10 %

4- Délais : 5%

Le marché est passé sous forme de « procédure adaptée » art. 28 du code des marchés publics. Une commission sera réunie pour ouvrir les offres et après analyse, le maître d'ouvrage établira un classement provisoire en fonction des critères ci-dessus.

Il auditionnera ensuite au maximum les cinq premiers bureaux d'études de ce classement provisoire. Cette audition doit permettre au maître d'ouvrage de demander des précisions tant sur la valeur technique que sur le prix des prestations. Une négociation peut être engagée avec les candidats.

A l'issue de cette audition, le maître d'ouvrage établira le classement définitif.

Une fois le candidat choisi, le marché lui est notifié. Les candidats non retenus recevront une lettre de regret. Lorsque aucune offre ne lui paraît acceptable au regard du ou des critères mentionnés à l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le cahier des charges, le maître d'ouvrage peut déclarer l'appel d'offres infructueux. Il en avise tous les candidats.

3 - Modalités de suivi

3.1 - Calendrier prévisionnel

La durée maximale de la prestation est de 8 mois à compter de la notification du marché.

3.2 - Suivi de l'étude et concertation

Suivi de l'étude et concertation

Un comité de pilotage associera les partenaires du projet aux différentes étapes de la réflexion : la Communauté de Communes, le Conseil Régional, le Conseil Général.... Ce comité pourra s'ouvrir, autant que de besoins, à des professionnels de l'aménagement ainsi qu'à des acteurs locaux. Ce comité est chargé de suivre le déroulement de l'étude et de valider les documents qui viendront marquer la fin de chacune des phases.

Commentaire [d1] :

Commentaire [d2R1] :

Quatre réunions à minima sont à prévoir :
une première réunion au démarrage de l'étude,
une réunion à la fin de chaque phase.

3.3 Documents à fournir :

Les rendus intermédiaires et définitifs de l'étude se feront sous forme de rapport papier ainsi que sous forme numérique. Les documents cartographiques seront rendus en couleur au format A3, ainsi qu'en format numérique.

- Au terme de chaque phase d'étude
 - Rapport et documents graphiques en 2 exemplaires papier et un support numérique.
- Au terme de l'étude
 - Rapport final et documents graphiques en 2 exemplaires papier et un support numérique
 - Un rendu numérique dans un format standard de toutes les données collectées lors de l'étude. Les formats utilisés devront permettre leur réutilisation

3.4 Suivi de l'exécution de la mission

La communauté de communes du Guillestrois est Maître d'ouvrage de l'étude et suivra à ce titre l'exécution de l'étude.

Le prestataire lui remettra toutes les pièces justifiant l'état d'avancement de l'étude ainsi que tous les documents permettant le règlement des acomptes et solde. Il certifiera le service fait.

Dans l'hypothèse où le titulaire du marché serait un groupement, celui-ci devra être solidaire et le Maître d'ouvrage n'aurait d'autre interlocuteur que le chef de projet, mandataire unique du groupement pour toute la durée de la mission.

3.5 Utilisation des résultats de la mission

Les résultats de l'étude et tous les documents produits en application de la présente commande sont la propriété exclusive du maître d'ouvrage qui s'en réserve la libre utilisation.

Conformément aux dispositions de l'option A du CCAG/PI, le titulaire ne peut communiquer les résultats des prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation du maître d'ouvrage, la Communauté de Communes du Guillestrois.

Les personnels chargés de l'exécution de la prestation sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils pourront recueillir au cours de ces prestations. Cette obligation s'applique également au contenu de l'étude et d'une façon générale à l'ensemble de la prestation.

4 - Modalités de rendu

Ce cahier des charges présente un cadre général de l'étude à respecter impérativement. Il est néanmoins susceptible d'être enrichi par toute suggestion jugée utile par le candidat.

Les propositions devront parvenir en 2 exemplaires, dont un en version informatique, à l'attention de Monsieur le Président de la communauté de communes du Guillestrois, délai de rigueur, par courrier et par email à l'adresse suivante : developpement@guillestrois.com

La date ultime de réponse à l'Avis d'appel public à la concurrence est fixée au 05 mars 2010 à 12h.

L'offre devra être adressée sous simple enveloppe à :

M. Le Président
Communauté de Communes du Guillestrois
(Etude urbaine dans le cadre du PAS villages et villes moyennes)
Tour François Bénard – BP 12
05600 GUILLESTRE

❑ Renseignements

Pour tous renseignements administratifs complémentaires, contacter :

Emmanuelle TUILLIERE
Communauté de communes du Guillestrois
Tour François Bénard
05600 GUILLESTRE
Tél : 04 92 45 36 62
Courriel : developpement@guillestrois.com

5 - Modalités de paiement

❑ Acomptes

Les prestations seront réglées sur présentation de factures sous forme de demandes d'acomptes, présentées, au fur et à mesure de l'avancement de la mission, conformément à l'acte d'engagement. Ces acomptes sont fixés sur la base des 3 phases du marché et se répartissent comme suit :

- a. Acompte n° 1 - phase 1 : 30% de la totalité de la prestation à production du rapport intermédiaire.
- b. Acompte n°2 - phase 2 : 30% de la totalité de la prestation à production du rapport intermédiaire.
- a. Solde - phase 3 : après rendu du rapport définitif et la restitution finale.

❑ Factures

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :
Communauté de Communes du Guillestrois
Tour François Bénard – BP 12
05600 GUILLESTRE

A Guillestre, le

Le maître d'ouvrage (cachet et signature)

Le prestataire (cachet et signature)